

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

04/07/2014

Le Maroc adhèrera-t-il bientôt à la Cour pénale internationale ?

Après l'avoir signé en 2000, le Maroc se décidera-t-il dans les prochaines semaines à ratifier le traité de Rome instituant la Cour pénale internationale (CPI) ? Au Maroc depuis quatre jours, la procureure générale de la Cour l'exhorte à le faire.

Rencontre avec le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), entretien avec le ministre de l'Enseignement supérieur, Lahcen Daoudi, entrevue avec Mohamed Biadillah, président de la Chambre des conseillers, rencontres avec les ONG de défense des droits de l'homme : Fatou Bensouda, la procureure générale de la CPI, exploite à fond sa visite au Maroc depuis lundi dernier sur invitation de la faculté de droit de Rabat Souissi. L'objectif initial de la visite était de conférer sur "la Justice pénale internationale", mais la procureure est allée au-delà : débattre avec les responsables marocains et la société civile de la promotion des droits de l'homme au Maroc d'une façon générale, et de la nécessité de leur renforcement. Avec, en filigrane, la question de l'adhésion du Maroc à la CPI, laquelle ne sera effective qu'après la ratification par le royaume du traité de Rome, fondateur de cette cour. Soit le premier tribunal international permanent habilité à juger les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Théoriquement, la vraie campagne de Mme Bensouda dans ce sens ne commencera vraiment qu'en décembre prochain. Elle se rendra alors une nouvelle fois au Maroc, et rencontrera les parlementaires, mais cette fois-ci comme représentante de la coalition mondiale, pour les inciter à voter en faveur de cette ratification. Déjà au mois de février 2014, cette coalition a envoyé une lettre au chef du gouvernement Abdelilah Benkirane, pour appeler le Maroc à manifester son engagement envers la justice internationale et l'Etat de droit en ratifiant le Statut de Rome. Créée en 1998, opérationnelle à partir de 2002, 122 Etats sur les 193 membres de l'ONU ont ratifié ce traité à la date du mois de mai 2013.

L'IER a déjà appelé l'Etat à ratifier le statut de Rome.

Trente-deux pays, dont la Russie et les États-Unis d'Amérique, ont signé le Statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié. Il en est de même de la Chine et de l'Inde, qui émettent des critiques au sujet de cette cour. A l'échelon de la Ligue Arabe, seuls quatre pays ont jusqu'à présent ratifié ce statut : la Jordanie, Djibouti, les Comores et la Tunisie. Le Maroc sera-t-il le cinquième pays à le faire ? Il n'y a pas de raison, en principe, de ne pas le faire. Avec l'IER en 2004, le Maroc a marqué des points quant à son attachement à la justice transitionnelle. Et l'Instance du feu Benzecri avait elle-même appelé le gouvernement, dans ses recommandations, à ratifier le statut de Rome. La constitution de 2011 est venue, elle, consacrer l'engagement marocain dans la lutte contre l'impunité. Plus est, le Maroc siège depuis 2013 au conseil des droits de l'homme des Nations-Unies. Qu'attend-il alors ? Si le Maroc n'a pas encore franchi ce pas, "ça n'est pas par manque de volonté politique, analyse ce spécialiste en droit international, mais c'est uniquement une question de temps. Le Maroc avance pas à pas, la dernière constitution, plus avancée que la précédente, ouvre une brèche. Avec la réforme de la justice, maintenant en chantier, il faut s'attendre ce que ce pas soit franchi."

http://www.dimabladna.ma/index.php?option=com_flexicontent&view=items&id=9975



طالب بإعادة محاكمته في قضية قتل اتعم فيها

وفاة محكوم بالمؤبد ببني ملال بعد 56 يوما من الإضراب عن الطعام

■ أنس رضوان ■

توفي صبيحة الثلاثاء الماضي، أحد نزلاء السجن المدني ببني ملال، المحكومين بالمؤبد، وذلك عقب دخوله في إضراب مفتوح عن الطعام دام لمدة 56 يوما متتالية. وأوضح مصادر مطلعة لـ«أخبار اليوم»، أن سجيناً اسمه عبد العاطي الزوهري، قضى نحبه، بعد أن قضى 56 يوماً من إضراب مفتوح عن الطعام منذ تاريخ 13 مايو 2014، خاضه للمطالبة بإعادة محاكمته في قضية قتل اتهم بها، دون أن تلقى مطالبته أي استجابة من الجهات المعنية، موضحة أن «المعني بالأمر تقدم بطلبات متكررة من أجل فتح تحقيق في الجريمة التي اتهم بها بعد ظهور معطيات جديدة في القضية».

وأوردت مصادرنا، أن الهالك، كان قيد حياته يعمل مساعداً لأبيه في بيع الأكلات الجاهزة (السندويشات) قرب المحطة الطرقية ببني ملال، أمام وكالة بنكية، قبل أن يتم اعتقاله بتهمة القتل العمد مع سبق الإصرار والترصد وتكوين عصابة إجرامية والسرقة الموصوفة، وإدانته بالمؤبد، إلا أنه ظل طيلة فترة محاكمته يؤكد برأته من تهمة القتل.

من جهة أخرى، تحدثت الرواية الرسمية للمندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج، عن وفاة الشخص المذكور بالمستشفى المحلي، موضحة في بلاغ لها، أن المصلحة الطبية بالسجن المحلي لبني ملال، أحاطت حالة النزير الراحل بالعناية الطبية الكاملة، حيث تم نقله إلى المستشفى الإقليمي مرات عديدة، أجريت له خلالها كشوفات بالأشعة وتحاليل مخبرية، كانت نتائجها عادية ولا تثير أي نوع من القلق، قبل أن يُنقل إلى المستشفى مرة أخرى يوم 29 يونيو 2014، حيث احتفظ به هناك إلى أن وافته المنية أمس الثلاثاء، يقول البلاغ.

وأضافت المندوبية أن «إدارة المؤسسة سبق لها أن أشعرت النيابة العامة بخصوص دخول الراحل في إضراب عن الطعام»، مؤكدة أنه قد «تم الاستماع إليه بهذا الخصوص، كما تم إشعار عائلته بقراره الدخول في إضراب عن الطعام، احتجاجاً على التهمة المتابع من أجلها، وذلك وفقاً للقوانين المنظمة للمؤسسات السجنية»، يورد المصدر ذاته ومن جهة أخرى، طابقت مجموعة من الهيئات المدنية والحقوقية بمدينة بني ملال، المصالح المعنية، بفتح تحقيق تزيه وشفاف في النازلة، في حين أضافت مصادر مطلعة أن اللجنة الجهوية للمجلس الاستشاري لحقوق الإنسان ببني ملال، قد فتحت تحقيقاً في الموضوع مباشرة بعد توصلها بخبر الوفاة، فيما سيتم الإعلان عن نتائجها في غضون الأسبوع المقبل.



المدعية العامة للمحكمة الجنائية الدولية تدعو إلى تعزيز التعاون بين المحكمة والمجلس الوطني لحقوق الإنسان

دعت السيدة فاتو بنسودة المدعية العامة للمحكمة الجنائية الدولية، يوم الأربعاء بالرباط، إلى تعزيز التعاون بين المجلس الوطني لحقوق الإنسان والمحكمة الجنائية الدولية. وفي كلمة خلال لقاء جمعها بالأمين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان السيد محمد الصبار، دعت المدعية العامة للمحكمة الجنائية الدولية إلى تعزيز علاقات التعاون بين المحكمة والمجلس الوطني لحقوق الإنسان، خصوصا في مجال التوعية والتحسيس بثقافة حقوق الإنسان والقانون الجنائي الدولي.

وقد تباحث السيد الصبار والسيدة فاتو بنسودة، بشأن المبادرات التي يقوم بها المغرب من أجل النهوض بثقافة حقوق الإنسان، وأشادا بالمناسبة بجودة ما أنجزته المملكة في هذا المجال.

وكانت المدعية العامة للمحكمة الجنائية الدولية، قد دعت الثلاثاء خلال ندوة حول موضوع "العدالة الجنائية الدولية" نظمتها شبكة البحث حول العدالة الجنائية الدولية بالتعاون مع مركز الدراسات القانونية والاقتصادية والاجتماعية بكلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية السويسي-الرباط إلى تعزيز تفاعل أكبر بين المحكمة وبلدان منطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (منطقة مينا).

وقالت إن على المحكمة وبلدان هذه المنطقة بذل المزيد من الجهود لتعزيز آليات تعاونهما وبالتالي تصميم سياسة تكاملية ايجابية كفيلة باستيعاب جوهر مهام المحكمة.



إصابة سجين العيون بكسر على مستوى الكتف بعد تعنيفه من طرف الحارس.. و لجنة اليزمي تدخل على الخط

علمت " كود " من مصدر حقوقي، أن رئيس اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالعيون " محمد سالم الشراوي " قام ظهر يوم أمس الأربعاء 2 يوليوز الجاري، رفقة رئيس لجنة الحماية بذات اللجنة " سيدي أحمد بوهدا ولد أعلي سالم " ، بزيارة مفاجئة للسجين " عياد " الذي يرقد بقسم الجراحة بمستشفى مولاي الحسن بن المهدي بالعيون، حيث سيخضع لعملية جراحية دقيقة على مستوى الكتف، بعد تعرضه لاعتداء داخل سجن العيون

و لم تحف مصادر " كود " قلق لجنة اليزمي إزاء الاعتداء الذي تعرض له هذا السجين، في الوقت الذي تتحدث فيه مصادر " كود " عن وقوع اعتداءات متبادلة بين بعض موظفي السجن و السجناء، حيث أصيب حارسين بجروح على مستوى الأنف و الأذن، و آخر أفرغ عليه أحد السجناء الطعام على وجهه.

http://www.goud.ma/%D8%A5%D8%B5%D8%A7%D8%A8%D8%A9-%D8%B3%D8%AC%D9%8A%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%8A%D9%88%D9%86-%D8%A8%D9%83%D8%B3%D8%B1-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D9%85%D8%B3%D8%AA%D9%88%D9%89-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D9%81-%D8%A8%D8%B9%D8%AF-%D8%AA%D8%B9%D9%86%D9%8A%D9%81%D9%87-%D9%85%D9%86-%D8%B7%D8%B1%D9%81-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D8%A7%D8%B1%D8%B3-%D9%88_a49419.html



إفطار جماعي لنزلاء السجن المحلي بالعيون

تنظم اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالعيون-السمارة بتنسيق مع إدارة السجن المحلي بالعيون، لقاء تواصليا حول مائدة إفطار رمضاني لفائدة نزلاء السجن المحلي بالعيون، يوم غد الجمعة 4 يوليوز 2014.

ويندرج هذا الإفطار في إطار الأنشطة الاجتماعية والتحسيسية التي تنظمها اللجنة، والتي تتوخى من خلالها نشر مبادئ التكافل والتضامن الاجتماعيين، وتحقيق المساواة بين كافة أفراد المجتمع.

ويهدف الإفطار الجماعي الذي سيشترك فيه بالإضافة إلى أعضاء اللجنة، عدد من شركائها من ممثلي المؤسسات العمومية والمجتمع المدني المحلي وموظفي السجن المحلي بالعيون ونزلائه وعائلاتهم، إلى الرقي بروح التضامن مع السجناء والتحسيس بأهمية بناء جسور التواصل معهم والاهتمام بأوضاعهم، وكذا التعبير عن الاهتمام الذي توليه اللجنة لهذه الفئة من المجتمع.

يذكر أن اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالعيون-السمارة، في إطار ممارستها لاختصاصاتها في مجال حماية حقوق الإنسان، تعمل على مراقبة أحوال السجناء ومعاملتهم، من خلال زيارات مبرمجة أو زيارات استثنائية للاستماع للسجناء والتدخل بكيفية استباقية وعاجلة، وذلك ببذل كل المساعي اللازمة وسبل الوساطة والتوفيق التي تراها مناسبة.

ويشهد السجن المحلي بالعيون، تنظيم عدة أنشطة لفائدة نزلائه طيلة السنة تتراوح بين الثقافية والرياضية والاجتماعية..



Fatou Bensouda. La procureure générale de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a appelé, mercredi à Rabat, à la consolidation de la coopération

entre le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et la CPI. Intervenant lors d'une rencontre avec le secrétaire général du CNDH, Mohamed Sebbar, la procureure générale de la CPI a plaidé pour le renforcement de la coopération entre le CNDH et la CPI, notamment en matière de sensibilisation à la culture des droits de l'Homme et au droit pénal international. Lors de cette entrevue, M. Sebbar et Mme Bensouda ont discuté des actions menées par le

Maroc pour la promotion de la culture des droits de l'Homme et ont salué la qualité des réalisations accomplies par le Royaume en la matière.



EN BREF

Mme Fatou Bensouda pour la consolidation de la coopération entre le CNDH et la CPI

1201413
↪ La Procureure générale de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mme Fatou Bensouda, a appelé, mercredi à Rabat, à la consolidation de la coopération entre le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et la CPI. Intervenant lors d'une rencontre avec le Secrétaire général du CNDH, Mohamed Sebbar, la Procureure générale de la CPI a plaidé pour le renforcement de la coopération entre le CNDH et la CPI, notamment en matière de sensibilisation à la culture des droits de l'Homme et au droit pénal international. Lors de cette entrevue, M. Sebbar et Mme Bensouda ont discuté des actions menées par le Maroc pour la promotion de la culture des droits de l'Homme et ont salué la qualité des réalisations accomplies par le Royaume en la matière. Mardi, Mme Bensouda, qui intervenait lors d'une conférence sur la «Justice pénale internationale», a souligné que la CPI et les pays de la région MENA doivent consentir davantage d'efforts pour affûter leurs mécanismes de coopération et partant, concevoir une politique de complémentarité positive. Plus tôt dans la journée, elle avait inauguré le siège du Réseau de recherche sur la justice pénale internationale à la Faculté de droit Souissi II.

3/12014



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
 Совет Национальных Прав Человека
 Conseil national des droits de l'Homme

PREMIER PLAN

Justice PRISONNIERS POLITIQUES, LA CONTROVERSE

Si les autorités le nient, de nombreuses associations assurent qu'un grand nombre de militants politiques dorment sous les verrous du fait de leur engagement.

627-34-35



Une manifestation du 20 février appelant à libérer tous les prisonniers politiques, le 24 mai à Rabat.

«**J'**ai été poursuivi pour une affaire de stupéfiants, alors qu'on voulait me faire taire, à cause des mes activités politiques et syndicales », s'emporte Hamid Majdi, militant du parti de gauche PSU et syndicaliste à la CDT, qui a été arrêté, incarcéré et jugé pour trafic de drogue entre 2012 et 2013, avant d'être innocenté. A cette époque, son parti et son syndicat s'étaient dressés pour le soutenir et, vantant son « intégrité », assuraient qu'il s'agissait d'un prisonnier politique. Des prisonniers politiques, il

en avait 317 en 2013, selon le rapport annuel de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), rendu public fin juin 2014. Sans compter les prisonniers salafistes, estimés à plusieurs centaines. Un chiffre qui se rapproche de celui que comporte une liste proposée par l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM), mise à jour le 13 mars 2014, comprenant entre autres des jeunes de l'UNEM, des mineurs en grève, des militants sahraouis... Pourtant, le ministre de la Justice, Mustapha Ramid, laissait entendre un tout

autre son de cloche, dès 2012, assurant qu'il n'y avait aucun prisonnier politique dans les geôles du royaume.

Prisonniers politiques, ou presque

C'est que rares sont les détenus à avoir été condamnés pour des motifs directement politiques. La plupart le sont pour des affaires dites de droit commun. « Certains sont poursuivis pour des affaires à mi-chemin entre la politique et le droit commun, comme participation à un rassemblement non autorisé par exemple », nous dit Brahim El Ansari, membre

de Human Rights Watch (HRW). « L'étiquette de prisonnier politique est devenue compliquée au Maroc », concède Eric Goldstein, responsable à HRW. En effet, la nouvelle Constitution garantit en principe la liberté d'opinion, bien qu'elle consacre encore quelques garde-fous, comme l'intégrité territoriale. Les associations tendent donc à opérer un distinguo, à l'instar d'Amnesty International, qui différencie les prisonniers « d'opinion » et les prisonniers « politiques ». « Les premiers n'ont commis aucun délit et sont détenus du fait de leurs



PREMIER PLAN

convictions, tandis que les seconds ont pu commettre un crime sur la base d'un mobile politique », explique Mohamed Sektaoui, directeur d'Amnesty au Maroc. Et Mohamed Sebbar, secrétaire général du CNDH, est clair à ce sujet : « Il n'y a pas, à ma connaissance, de prisonnier d'opinion au Maroc, mais des prisonniers qui ont commis des délits, pénalisés pour des motifs politiques,

Rares sont les détenus condamnés pour des motifs politiques

comme c'est le cas de nombreux prisonniers salafistes », nous déclare-t-il. « Ils deviennent rares, en effet, ceux à qui l'on ne reproche aucune infraction », admet Goldstein. Ce dernier précise que HRW remarque, en ce qui concerne le Maroc, l'existence d'une troisième catégorie de prisonniers : des personnes « condamnées pour des infractions de droit commun, mais dont la poursuite cache une volonté de punir des prises de position politiques », explique-t-il, avançant comme exemple celui du boxeur Zakaria Moumni, condamné en 2010 à de la prison ferme pour escroquerie.

Définition à la barre

L'avocat Omar Bendjelloun, qui défend de nombreux militants, connaît bien cette situation. Il explique son ambiguïté : « Il est obligatoire de plaider le fond du dossier, car c'est à ce sujet, malgré tout, que les juges trancheront ». Reste que durant la plaidoirie, l'avocat peut, « s'il y a équivoque, faire allusion à la qualité de militant de l'accusé, dénoncer un zèle tout particulier ou un acharnement contre lui, et pointer du doigt l'opportunité étonnante des poursuites ». C'est à une plaidoirie de ce type que se livre

l'avocat Mohamed Sadqo, qui défend les onze jeunes « du 6 avril », militants du Mouvement du 20 février, poursuivis depuis leur participation à une manifestation en avril 2014 pour « insultes et violences sur les forces de l'ordre ». Pour lui, il est clair que ses clients ont été arrêtés durant la manifestation « car ils scandaient des slogans trop radicaux aux yeux des autorités ».

Le statut de prisonnier politique n'existant pas formellement, ce sont donc les associations ou les avocats qui essaient de l'imposer dans l'opinion publique et à la barre. « Nous démontons l'argumentaire officiel pour mettre en avant un autre discours », explique Samad Iach, membre du comité contre la répression et la détention politique, réseau informel créé après le 6 avril. « Dans le cas de ces jeunes, il est clair à nos yeux qu'il s'agit d'affaires politiques, où les autorités cherchent à punir des personnes dont le discours déplaît », argue-t-il. Pourtant, l'utilisation d'accusations de droit commun envers des militants ne va pas sans poser des soucis aux associations. « En ce qui concerne le dernier procès en date (en juin 2014, ndlr) du rappeur Mouad Belghouat (alias Lhaqed) pour ébriété sur la voie publique, nous attendons de voir le dossier de plus près et restons prudents. La question nous paraît plus délicate que lors de ses précédents procès », avoue, en off, le membre d'une association internationale de défense des droits de l'homme. Dans d'autres cas, des associations choisissent de s'en tenir à une ligne de conduite tranchée. C'était le cas pour les émeutiers de Sidi Ifni en 2005. « L'AMDH avait décidé de tous les considérer comme des prisonniers politiques et de réclamer leur libération. Et cela n'a rien d'étonnant : la très offi-

cielle Instance équité et réconciliation (IER) avait rangé les émeutiers de mars 1965 comme des prisonniers politiques, dont la violence n'avait été provoquée qu'à cause de celle, plus grande, des autorités », explique Abdelilah Benabdeslam, membre du bureau de l'AMDH.

La vérité et le droit

« Il s'agit de faire éclater la vérité et exiger que le droit soit respecté », insiste Hamid Majdi. « Lorsque vous êtes enfermé, traîné dans la boue, il est important de savoir que des gens vous soutiennent et vous croient », confie-t-il. Et Sadqo de préciser : « Dans ce genre de procès, l'avis de l'opinion publique est important. Si les jeunes du 6 avril ont été provisoirement libérés, c'est aussi

grâce à la mobilisation et à la couverture médiatique ». Le secrétaire général du CNDH, Mohamed Sebbar, concède que le Conseil ne s'est pas encore penché sur la question « des prétendues poursuites contre des militants pour des raisons autres que leur engagement », mais promet que cela devrait être fait sous peu. Brahim El Ansari, membre de Human Rights Watch, conclut : « C'est pour cela que nous demandons des procès équitables, transparents, des preuves tangibles et des faits concrets. Dans le cas des jeunes du 6 avril, on remarque que les plaignants qui se disent victimes de violence ne sont pas venus pour les confrontations. Cela pose forcément des soucis et des questions ». ■

JULES CRÉTOIS @julesjbril



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
 Совет Национальных Прав Человека
 Conseil national des droits de l'Homme

Temps FORT

TORTURE



POURQUOI LE MAROC EST VISÉ

18 LE TEMPS, 04 | 07 | 2014

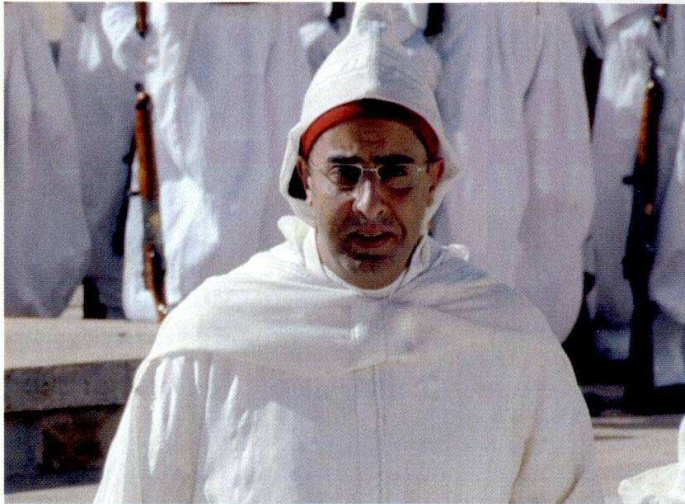
Certains milieux tentent vaillamment de diaboliser le Maroc et de le faire passer pour un pays où la torture est systématique et où les droits humains sont constamment bafoués. Seulement, ces milieux ont choisi les mauvais étendards pour défendre cette théorie. La plupart des «victimes» ne sont que des délinquants, des trafiquants de drogue ou des terroristes. Quel est le but recherché ? Jeter sur le discrédit sur le Maroc, internationaliser l'affaire et le brouiller avec ses alliés traditionnels.

243 | 19 - 23

Par Abdelali Darif Alaoui

Depuis quelques mois, le Maroc est victime d'une cabale orchestrée, cadencée par des repris de justice marocains et franco-marocains qui s'érigent en victimes de torture. La manière dont se sont déroulés les événements laisse clairement entrevoir une action concertée, planifiée et ourdie par les ennemis du Maroc. Des plaintes ont été déposées en France pour poursuivre des sécuritaires marocains dont Abdelatif El Hammouchi, Patron de la Direction générale de surveillance du territoire (DGST). Ces personnes connues pour leurs activités illicites, voire terroristes, ont été condamnés à des peines de prison ferme par la justice marocaine. Aujourd'hui, elles se proclament victimes de graves violations de droits de l'homme. Elles n'ont trouvé d'autre parade que d'intenter des procès et de s'aller les services d'ONG connues pour l'hostilité envers le Maroc. Selon un observateur marocain, « La montée au créneau de ces délinquants de droit commun, qui s'inscrit dans le cadre de la cabale anti-marocaine, menée actuellement par les ennemis du Royaume, vise délibérément à accabler les

04 | 07 | 2014 LE TEMPS, 19



▀ *pouvoirs publics sur le registre des droits de l'homme, et ce, à, travers une instrumentalisation, à peine voilée, de ces « parias ».... ». Tandis que leurs assertions sont formellement démenties par les faits, les actes pour lesquels ils ont été condamnés sont bel et bien véridiques. Une face que ceux qui les auteurs essaient de cacher à l'opinion publique.*

Double face

Certaines organisations internationales essaient de faire passer le Maroc pour un haut lieu de traitements inhumains et des actes de torture, or la réalité est loin d'être aussi tranchée. Depuis le milieu des années 90, le Maroc a définitivement tourné la page des années de plomb pour enrainer la culture des droits de l'homme. Un processus de réconciliation et de réhabilitation des victimes des années de plomb a été initié avec succès. Le but de la création de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) était d'enquêter exhaustivement sur les violations commises entre 1956 et 1999. La diversité de sa composition a pu asseoir une justice transitionnelle qui a pansé les blessures du passé, réhabilité les victimes et permis leur dédommagement et leur réinsertion professionnelle. Le Maroc avait pris exemple sur l'Afrique du Sud après la fin de l'Apartheid. Cette forme de réconciliation du Maroc avec un passé lourd a été plébiscitée dans bien pays. Elle est même citée en exemple. Malgré les différentes avancées enregistrées par le Royaume, certaines sphères et organisations essaient de diaboliser le Maroc. Aussi bien en interne qu'en externe, certaines personnes essaient de travestir la réalité pour véhiculer une image fausse. Qui veut donc ter-

▴ Depuis plusieurs années, le Maroc a été la cible d'attaques de bien des personnes et d'ONG, dont certaines ne sont pas aussi impartiales qu'elles le prétendent.

nir l'image du Maroc ? Il est certain que certains milieux se démènent comme des diables pour faire passer le Royaume pour un haut lieu de violations de droits de l'homme. Depuis plusieurs années, le Maroc a été la cible d'attaques de bien des personnes et d'ONG, dont certaines ne sont pas aussi impartiales qu'elles le prétendent. Ces derniers mois, plusieurs fois le Maroc a été pointé du doigt par des individus ayant la double nationalité pour dénoncer des actes de torture commis par des sécuritaires. Usant de leur statut de double nationalité, ces derniers ont fini par mettre dans l'embarras les autorités des deux côtés de la Méditerranée. En revenant un peu en arrière, il apparaît clairement que la cabale contre le Maroc et sa médiatisation avaient pour but, non pas de le rendre coupable, mais de le discréditer et de le brouiller avec ses alliés traditionnels en Europe. Pourtant, l'Etat marocain a clairement affirmé qu'il n'est pas coupable. Mustapha Ramid, ministre marocain de la Justice et des Libertés, a clamé que l'Etat est innocent. « L'Etat est à disculper des quelques cas de torture encore relevés au Maroc, seuls ceux qui la pratiquent en sont responsables », a-t-il souligné lors d'une rencontre à Rabat avec des représentants de la société civile. « Je sais en tant qu'avocat qu'un nombre réduit de détenus ont été victimes de pratique de la torture, mais je sais aussi que nombreux sont ceux, qui se prétendent victimes de tortures mais qui sont au fait des menteurs », a ajouté le ministre.

Allégations de torture

Le 8 mai 2014, Oussama Hassan, un jeune militant du Mouvement du 20 février (M20F) a publié sur Youtube un témoignage poignant sur une agression présumée. Dans cette vidéo, il déclare avoir été victime d'un rapt suivi d'un viol. Son témoignage a suscité l'émoi et l'indignation au sein des internautes. Seulement, il n'avait aucun fondement. Bien que troublant, il était monté de toutes pièces. Une enquête diligentée par le Parquet de Casablanca, sous la supervision du Procureur Hassan Matar, a démontré que ces déclarations étaient fausses. Au moment des faits, le jeune homme, qui a tout inventé, était en train de prendre un café avec son amie. La caméra de surveillance du café, le témoignage de la jeune femme et l'absence de traces de torture ont confondu le jeune militant. Ce dernier sera poursuivi pour « dénonciation calomnieuse ». Le mensonge ne paie jamais.



Ali Aarrass

Ali Aarrass, un trafiquant d'armes

Depuis quelques semaines, l'affaire Ali Aarrass fait beaucoup de ramdam au niveau international. Présenté comme une victime de la torture, ce dernier n'est, en fait, qu'un membre de l'organisation terroriste «Harakat Al Moujahidine Fi Al Maghrib». Ex-gérant d'une librairie islamique à Mollenbeek dans la région de Bruxelles, ce dernier était recherché par les services de sécurité depuis juillet 2003 pour avoir introduit des armes à feu sur le territoire national dans le but de déclencher un jihad. L'un de ses compères au sein de l'organisation terroriste, Mohamed Nougouai, également détenu, a avoué que Ali Aarrass a remis, en Europe, à Mohamed El Harraoui, deux pistolets et des munitions. Ces armes ont été introduites au Maroc en décembre 2002 via le Port de Tanger. La saisie de ces armes a permis de savoir que Aarrass a fait entrer en mars 2002, via Mélilia, une mitrailleuse Kalachnikov qu'il a remise à son acolyte Abderrazak Soumah, condamné à 20 ans de prison. Soumah avait organisé des séances de tir au profit des apprentis terroristes dans la région de l'Oriental. Lors de l'enquête sur le réseau d'Abdelkader Belliraj, le nom d'Aarrass est apparu comme la courroie de transmission entre ce réseau et les dirigeants de l'ex-Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Son rôle est avéré en 2005, dans la mesure où il assurait la coordination pour le compte de l'Algérien Mohamed Benrabeh Benattou, incarcéré au Maroc, pour avoir organisé le voyage de Belliraj en Algérie afin de créer un camp d'entraînement paramilitaire près de la frontière avec le Maroc. Les aveux de l'Algérien Benrabeh Benattou sont sans équivoque quant au rôle joué par Ali Aarrass. Ce dernier est impliqué dans l'achat en 2005 d'un véritable arsenal à un trafiquant croate composé de pas moins de 100 pistolets GP 9mm, de 15 Kalachnikovs, d'une vingtaine de grenades, de munitions, de puissants explosifs comme le C4, de détonateurs électriques et de dispositifs de mise à feu à distance. Arrêté en avril 2008 en Espagne, il a été extradé en décembre 2010 au Maroc. Condamné en première instance à 15 ans, sa peine est commuée à 12 ans après l'appel. Depuis son incarcération, il ne cesse de jouer à la victime en multipliant les actes de protestation et les grèves de la faim. La majorité du temps, ses actions coïncident avec les visites au Maroc de représentants d'ONG ou d'instances onusiennes dédiées aux Droits de l'Homme. Ali Aarrass prétend avoir été victime de sévices dans les locaux de la Police et d'un traitement inhumain en prison. Ces allégations ont été pourtant démenties par un collège de trois médecins du CHU Ibn Sina qui n'avaient constaté aucune lésion liée à un quelconque acte de torture. Son déploiement pernicieux est entretenu, dans une large mesure, par sa sœur belgo-marocaine Farida Aarrass, qui maintient le contact avec plusieurs tribunes et ONG étrangères et ne cesse de plaider tapageusement le cas de son frère auprès de différentes tribunes médiatiques et instances des Droits de l'Homme pour les amener à le parrainer et faire pression sur les autorités marocaines en vue d'obtenir sa libération.

Une montagne qui accouche d'une souris

Ces derniers mois, le Maroc a reçu la visite de deux hauts responsables onusiens spécialisés dans ce dossier. Par deux fois, les efforts du Maroc pour enraciner la culture des droits de l'homme ont été relevés et loués. La première visite fut celle de Juan E. Méndez, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants entre le 15 et le 22 septembre 2013. Le rapporteur a eu des entretiens avec divers responsables aussi bien gouvernementaux qu'associatifs, a visité des prisons et a rencontré des victimes et leurs familles. Dans un son rapport préliminaire, il a dressé un bilan équilibré de la situation au Maroc. De façon globale, le rapporteur de l'ONU a relevé que la culture des Droits de l'Homme émerge au Maroc, mais de nombreux efforts restent à fournir. « Je peux affirmer qu'une culture des droits de l'homme se développe. Les différentes autorités que j'ai rencontrées ont fait preuve de volonté politique », a noté Juan Méndez. A cet égard, la création du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) est l'aspect institutionnel le plus important de cette culture émergente. Le Maroc a initié à la fin des années 90, un processus de réconciliation et de réhabilitation des victimes des années de plomb qui est ●●●



●●● cité en exemple. Certes, certains auraient aimé qu'il y ait des poursuites et des punitions contre les «auteurs des atrocités massives» comme Juan E. Méndez, mais le Maroc a choisi la voie de la réconciliation et non la chasse aux sorcières. Le rapporteur onusien a relevé que « la situation s'est beaucoup améliorée par rapport aux décennies précédentes où les détentions secrètes, les disparitions étaient trop répandues». Quelques mois plus tard, c'était au tour de Navi Pillay, Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, de rendre visite au Maroc. C'est la première d'un haut-commissaire depuis 13 ans. Elle a duré 4 jours durant lesquelles, Pillay a pu s'en-

« la situation s'est beaucoup améliorée par rapport aux décennies précédentes où les détentions secrètes, les disparitions étaient trop répandues».

Navi Pillay, Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme

tretenir avec les responsables et les ONG. Au terme de sa visite, elle a affirmé que le Maroc a réalisé de « grands progrès », mais que bien du travail reste à faire. Au cours de son séjour, Navi Pillay s'est entretenue avec le Souverain. « Le roi m'a dit qu'il ne pouvait tolérer la torture sans pouvoir exclure l'existence de cas isolés », déclarera-t-elle à la presse après l'audience royale. La responsable onusienne a manifesté son contentement de voir la constitution de 2011 donner la « primauté aux conventions internationales ». Faut-il rappeler que notre pays a ratifié la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1993 et a ratifié le protocole facultatif se rapportant à ladite convention en 2011. Comme le dit si bien la responsable onusienne, « l'impunité est le combustible le plus puissant pour la violation des droits de l'Homme ». Au niveau des provinces sahariennes, Navi Pillay a qualifié d'encourageant la création de sections locales du Conseil national des droits de l'Homme et même proposé l'assistance technique onusienne pour mener à bien leur mission.

El Mostafa Naïm, le passeur



Evoluant entre la France et le Maroc dans le cadre de ses activités illicites, El Mostafa Naïm a été impliqué, en 2010, dans une affaire de convoyage d'une quantité de cannabis, lui ayant valu une condamnation à 5 ans de prison, purgée en partie au pénitencier de

Salé, avant son transfert en mai 2013 à la prison de Villepinte en France, pour y terminer sa peine. Au cours de son audition, il a reconnu avoir versé dans le narcotrafic à Lyon à partir de l'année 2008 et écopé d'une peine de 22 mois de prison, dans la même ville française, pour vol au préjudice d'un bureau de tabacs, détention et commercialisation de stupéfiants. A sa libération en octobre 2010, il séjourne au Maroc en compagnie de son oncle maternel Mohamed Hamsani et introduit clandestinement un motocycle volé, en pièces détachées. Après la revente de cet engin à Mohammédia, le mis en cause, assisté par un autre complice (Oussama Zeria, Franco-Marocain), a acheté à Taounate, auprès d'un fournisseur local, la quantité de chira qu'il comptait acheminer en France. Il la cache dans le bas de caisse de la Toyota Avensis de son oncle. Arrêté le 10 novembre 2010, en compagnie de ses complices, il est condamné à 5 ans fermes. Depuis, il s'évertue à clamer sa prétendue innocence, en adressant des requêtes à des officiels marocains et français, dont le Président François Hollande, dans lesquelles il prétend avoir été illégalement arrêté sur le sol espagnol et ramené clandestinement au Maroc, où il allègue avoir été torturé, puis injustement condamné, alors que ce malfrat a été formellement impliqué dans le trafic de drogue et arrêté, en flagrant délit, sur le territoire national.

Acharnement organisé

La visite de ces deux responsables onusiens a démenti par les faits les allégations de certaines personnes au passé louche et de quelques ONG hostiles au Maroc. Certaines ONG s'acharnent sur le Maroc depuis bien des années. C'est le cas notamment de l'association française Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) et d'Amnesty International. L'ACAT, connue pour ses affinités avec le Polisario et l'Algérie, a cherché à vilipender le Maroc en utilisant des personnes au passé scabreux. Créée le 16 juin 1947 par une quarantaine de chrétiens à Versailles, en France, l'ACAT réunit à la fois des orthodoxes, des catholiques, des protestants. Elle s'est fixée comme premier rôle « de répercuter dans les églises et les diverses communautés les horreurs perpétrées dans le monde entier ». Seulement, cette ONG a dévié de sa mission en commençant à servir depuis plusieurs années, l'agenda des ennemis de notre intégrité territoriale. En mai 2013, l'ACAT France a lancé un appel au Président français intitulé « Sahara occidental: France-Maroc, l'amitié de la honte », où elle lui demande de « condamner fermement et systématiquement les graves atteintes aux droits fondamentaux des Sahraouis » et de « conditionner la coopération économique bilatérale et européenne avec le Maroc au respect, par le royaume, de ses engagements internationaux en matière de droits de



l'homme ». Mieux encore, le fer de lance de la campagne anti-Maroc actuelle, Hélène Legeay, responsable des programmes Maghreb-Moyen Orient à l'ACAT, a pris part à une conférence où elle a exprimé son soutien indéfectible aux séparatistes. Amnesty International, quant à elle, a publié en mai 2014, un rapport de synthèse sur la torture au Maroc. Un rapport dont la moitié est réservée à un rappel de plus de cinquante ans pour dresser un historique de la répression. Dans quel dessein Amnesty international a exhumé tout un stock de dossiers traités? Amnesty international cherche à créer un climat d'affrontement, de violence sociale sur fond d'inimitiés. Au-delà des exactions citées, cette ONG cherche à faire le procès de l'Etat. Loin de chercher à apaiser, à réconcilier et à normaliser les relations entre l'Etat et les victimes, cette ONG joue la partition de l'exacerbation et de la division. Comment expliquer autrement le fait que cette synthèse ait été publiée en ce moment précis, alors qu'elle n'était programmée qu'en 2015, si ce n'est par une volonté de faire croire qu'au Maroc, la torture est systématique. La volonté manifeste d'Amnesty de nuire au Maroc est devenue sans équivoque depuis quelques années après qu'elle ait commencé à fustiger la situation des droits de l'homme au Sahara. Ce dossier est perçu comme ayant plus d'incidence et créant plus de mobilisation au niveau international. Un point sur lequel joue beaucoup le Polisario et l'Algérie dans leurs propagandes. Au risque de s'enfermer dans une attitude négationniste, Amnesty international oublie que le Maroc a adopté la loi du 14 février 2006 qui rend la torture pénalement condamnable et une Constitution qui interdit dans son article 22, la torture et les mauvais traitements. Le fait qu'elle soit devenue obnubilée par la situation au Sahara, assure un prolongement et une présence à la propagande des ennemis de la patrie.

La valse des voyous

En définitive, ces repris de justice qui s'érigent en victimes, la sortie du film documentaire « *les enfants des nuages* » de Javier Bardem et la publication de la synthèse du rapport d'Amnesty, tout ceci semble relever de l'orchestration. Qui tire les ficelles? La main d'Alger est perceptible. Depuis plusieurs années, elle essaie de jouer sur le registre des droits de l'homme et de l'exploitation des richesses au Sahara pour nourrir sa propagande. D'autres croient que cette cabale « *se justifierait par la guerre sourde*

Amnesty international cherche à créer un climat d'affrontement, de violence sociale sur fond d'inimitiés.

menée par les services de sécurité marocains contre les réseaux chrétiens évangélistes très actifs en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ». D'autres estiment que cette campagne de dénigrement est encouragée par certains milieux français qui voient d'un mauvais œil la percée diplomatique et économique du Maroc en Afrique. Toujours est-il que le Maroc, malgré toutes les embûches mises sur sa route continue d'avancer contrairement à son voisin belliqueux qui continue de végéter depuis des décennies dans un malaise économique et social, malgré les richesses dont dispose le pays. Au lieu de jeter la pierre au Maroc, notre voisin devrait lutter contre les violations de droits de l'homme chez lui. Reporter l'attention sur « l'ennemi » est une recette vieille comme le monde, qui ne marche pas à tous les coups. ■ A.D.A

Ossama Zeria, un délinquant notoire

E Natif de Clermont-Ferrand en France, ce Franco-Marocain a versé, dès son jeune âge, dans la délinquance. Il s'est rapidement distingué par sa propension à la violence et par ses activités soutenues dans le trafic de stupéfiants. En 2008, alors qu'il n'est âgé que de 25 ans, il voit la Police française se mettre à ses trousses pour coups et blessures volontaires donnant lieu à une infirmité. Dans le cadre de règlements de comptes entre bandes rivales, il avait volontairement percuté un Français d'origine portugaise, lui causant une amputation de la jambe gauche. Pour se soustraire à la Police française et échapper à la vendetta de la bande rivale, il séjourne au Maroc en octobre 2010. Entre 2008 et 2010, il effectue plusieurs voyages pour convoyer de la drogue dans l'Hexagone, avec la complicité de malfrats français ou de Maghrébins naturalisés Français, en séjour touristique au Royaume. En octobre 2010, avec l'aide de complices, il essaie de faire passer de la dope. L'opération sera avortée par la Police et Ossama Zeria écoperera d'une peine ferme de 5 ans, purgée en partie à Casablanca, avant d'être transféré à la prison locale de Berrechid, où il est actuellement en détention. Ossama avait opportunément mis à profit la visite au Maroc du Président français François Hollande pour observer, le 01/04/2013, une grève de la faim de 24 heures et revendiquer son transfert vers une prison française. Zeria a adopté la même attitude qu'El Mostafa Naïm. Il s'est signalé dernièrement par ses gesticulations tendant à l'ériger en victime de la torture, en adressant une lettre au ministre marocain de la Justice et des Libertés, dans laquelle il porte plainte contre les services de sécurité marocains pour « enlèvement, séquestration et torture » et prétend avoir été contraint de signer des aveux et condamné sous des chefs d'inculpation fallacieux.

MARRAKECH, CAPITALE DES DROITS DE L'HOMME EN NOVEMBRE PROCHAIN

jeudi 3 juillet 2014

La ville marocaine de Marrakech va abriter en novembre prochain le sommet mondial sur les droits de l'homme. En lui-même, cet événement renseigne sur les avancées du Maroc sur le front des droits de l'Homme. Exit donc la période estampillée " années de plomb ".

Des rassemblements, des marches de telle ou telle autre association corporatiste -en ce compris des formations politiques- sont devenus monnaie courante au Maroc. Les rues de Rabat, les pavés de Casablanca, les artères impeccablement goudronnées de Lâayoune ou de Dakhla reçoivent quantité de manifestations. Dans tout le Royaume, la langue arabe cohabite, depuis un certain temps, le plus officiellement du monde avec le parler des Berbères, le Tamazight. Sur les façades des bâtiments publics, dans les médias, la langue berbère a droit de cité.

Incontestablement, le Maroc a fait un grand bond en avant en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'une des traductions concrètes de cette avancée est le Conseil national des droits de l'homme (CNDH). Fruit d'un long processus historique, le CNDH est une institution indépendante chargée de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Le CNDH fait la médiation entre l'Etat et la société civile.

Preuve de sa légitimité tant nationale qu'internationale, le CNDH se fonde sur les principes de Paris, travaille avec le Parlement marocain et surtout collabore étroitement avec la Commission onusienne sur les droits de l'homme dont le siège est à Genève. Adoubée à l'internationale, le CNDH produit des avis par rapport aux Conventions internationales sur les droits de l'homme auxquelles le Maroc a souscrit. Cette structure citoyenne élabore chaque année un rapport sur l'état des droits de l'Homme dans le Royaume. Le CNDH comprend 43 membres dont 13 présidents des commissions, 8 personnalités du monde des droits de l'homme, 8 autres désignées par les deux Chambres du Parlement, deux parlementaires représentant chacun, une assemblée législative, des avocats, des magistrats, des journalistes...

REPONSE A UNE DEMANDE MAROCAINE

Au siège national de cette institution citoyenne à Rabat, on inscrit l'action dans une dynamique qui a vu le Maroc cheminer depuis le Conseil consultatif, l'Instance Equité et Réconciliation (IER) jusqu'au CNDH. Un parcours qui reflète l'histoire du Royaume. " Le CNDH répond à une demande marocaine ", font savoir les animateurs de cette institution indépendante. Du reste, les responsables du CNDH sont d'avis qu'il faille développer la culture des droits de l'homme avec la traçabilité africaine. Parmi nos interlocuteurs des femmes. Ici, la parité est de rigueur. Comme pour revendiquer la filiation à un grand défenseur des droits de l'homme qui a dirigé l'IER, la salle de réunions est baptisée Idriss Benzekri. Le portrait de ce grand homme illumine, du reste, la salle.

<http://www.forumdesas.org/spip.php?article1472>

La culture des droits de l'homme ne se limite pas à la seule capitale. Le vent des libertés souffle tout aussi fortement dans le Maroc profond. Y compris dans le Sahara. A Dakhla, par exemple, à plus de 1500 kilomètres de Rabat, un immeuble cossu abrite la Commission régionale des droits de l'homme. Un comité de 23 membres dont neuf femmes s'occupent de la protection, de la promotion des droits de l'homme ainsi que de la consécration du dialogue pour la démocratie. Le responsable régional indique que le spectre d'intervention va de la santé à la culture en passant notamment par l'emploi et l'habitat.

Dans ce Maroc si soucieux de sa diversité, un accent est mis sur l'essor du dialecte Hassanya, une variante locale de l'Arabe parlé aussi en Mauritanie voisine. La Commission régionale reçoit des plaintes de tout genre. Même sur des agressions supposées ou avérées contre les femmes, dans des écoles... révèle l'animateur provincial. Les dossiers sont traités par la Commission. Celles de plaintes qui s'avèreraient complexes et donc difficiles à gérer sont transférées à Rabat. Une anecdote qui en dit long sur ce Maroc tolérant et multiracial, parmi le staff dirigeant de la Commission régionale des droits de l'homme basée à Dakhla, figure un citoyen marocain tout aussi noir qu'un subsaharien type. Pour ce rare Etat- nation du Continent dont l'étendue historique allait bien au-delà des frontières actuelles, droits de l'homme riment avec diversité. Nul doute que les 27, 28 et 29 novembre prochains, le Royaume accueillera sans complexe le forum mondial sur les droits de l'homme. José NAVEJ